

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 ^e Vice-Présidente	X
M. COULON 5 ^e Vice-Président	
M. BORDELET 6 ^e Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 ^e Vice-Président	X
M. BONNET 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	
M. BETTON	Donne pouvoir à M. MOUTEL
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	
Mme LANDEMAINE	
M. BULENGER	
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	
M. TRANSON	Excusé
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

Mme NEDJAAÏ a été désignée secrétaire de séance

1. MARCHES PUBLICS : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat de Mayenne Communauté (24SER29) – MAPA – Autorisation de signature

M. SOUTIF expose :

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 24 septembre 2020 et du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres d'un montant compris entre 30 000 € HT et les seuils européens de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il convient de se faire assister pour l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat de Mayenne Communauté, telle que définie par le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant qu'au regard du montant total estimé de cette assistance, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 13 septembre 2024 pour une remise des offres fixée au 22 octobre 2024 avant 13h00. 7 entreprises ont déposé une offre dans les délais : CDHAT, CERUR, CITADIA, PLANED, URBALTERRE, EOHS, VILLE ET HABITAT.

Considérant l'avis émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie ce jour, mardi 12 novembre 2024, pour étudier les offres des différents candidats;

Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

Article 1 :

Autorise Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 24SER29 « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat pour Mayenne Communauté » avec la société CERUR pour un montant global forfaitaire de 67 300.00 € HT, soit 80 760 € TTC.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

Mayenne, le 12 novembre 2024

La secrétaire de séance

Odile NEDJAAÏ



Le Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET

